



Validation totale



Validation partielle



Non obtention

MON PARCOURS VAE

1

Information sur mon parcours VAE.

3

Etude, décision et envoi de l'avis de recevabilité.

5

Entretien avec le jury obligatoire.

2

Dépôt de mon dossier de faisabilité (ex livret 1) via la plateforme France VAE pour les diplômes professionnels.

4

Accompagnement, si je le souhaite, pour la rédaction du dossier de validation (ex livret 2).

6

Décision du jury.

